

Commission Permanente
09 février 2023

AMENDEMENT

Rapport N° CP 2023-1-11-1
N° applicatif 5151

06 FEV. 2023
CABINET DU PRÉSIDENT

Exposé sommaire - Intégration à l'avant projet définitif d'un restauration scolaire pour la construction du nouveau collège du Neuhof Lyautey

La restauration scolaire est un outil au service de la réduction des inégalités car la cantine scolaire fournit souvent le seul repas chaud de la journée pour de nombreux élèves issus de milieux défavorisés. Selon le Ministère de l'Education, un repas complet et équilibré par jour favorise la concentration et le bon déroulement des apprentissages, tout en participant à la réduction des inégalités. Le déjeuner du midi devant constituer l'apport énergétique le plus important dans la journée.

Elle est également un levier de la santé publique car, via des menus équilibrés et complets, la cantine concourt à lutter contre les pathologies cardiovasculaires et les maladies chroniques, deux sujets de santé publique majeurs.

Cet amendement propose que la Collectivité européenne d'Alsace prévoit un restaurant scolaire dans le projet de construction du nouveau collège Lyautey du Neuhof.

Amendement : (page 2)

APRÈS :

"Le projet de construction comprend les travaux suivants :

- *La construction d'un externat ..."*

AJOUTER :

- "La construction d'un restaurant scolaire entièrement aux normes (Accessibilité PMR, sécurité incendie)"

Amendement déposé par **Mme. Ludivine QUINTALLET** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.



Ludivine QUINTALLET